



Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978
saint-remi.ca

AVIS PUBLIC

Règlement numéro V735-2025-00

Avis public est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire tenue 20 janvier 2025, le Conseil de cette Ville a adopté le règlement suivant :

Numéro	Titre	Description informative
V735-2025-00	Règlement déterminant le territoire assujetti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis	Règlement déterminant le territoire assujetti au droit de préemption et les fins municipales, telles que les loisirs, la culture, l'habitation, l'économie ou la conservation, pour lesquelles la Ville peut acquérir en priorité des immeubles.

Ce règlement est déposé au bureau du soussigné, à la Mairie sise au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi, et accessible sur le site Internet de la Ville à saint-remi.ca, où toute personne peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Rémi, ce 22 janvier 2025

Me Patrice de Repentigny, greffier